

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement

Déclaration pour l'exercice
de l'activité de négoce
ou de courtage de déchets

Décret n° 98-679 du 30 juillet 1998
Arrêté interministériel du 9 septembre 1998

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

.....

Adresse, téléphone, télécopie :

.....

Numéro SIRET :

.....

Préciser la nature de l'activité :

Négoce

Courtage

Déchets dangereux

Déchets non dangereux

Je m'engage à :

- orienter les déchets vers des entreprises de transport par route déclarées ou autorisées au titre du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;
- traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conformes à la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

Date :

Signature :

La présente déclaration doit être accompagnée d'un extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois.